

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-044

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Annick GAILLARD

Objet : EDUCATION – PERISCOLAIRE – Tarifs de la restauration du personnel municipal et des enseignants.

Le rapporteur rappelle la délibération 2009-062 du 25 juin 2009 qui fixe les tarifs de la restauration du personnel communal et des enseignants pour l'année 2009-2010.

Il est expliqué que la Société Vercors Restauration applique, chaque année, en vertu du marché public conclu avec la ville, une hausse conforme à l'indice de révision des prix en vigueur dans le cahier des charges du marché.

Pour l'année 2010-2011, elle sera de 2.50%.

Par conséquent, il est proposé d'appliquer cette augmentation au personnel communal et aux enseignants :

- Personnel communal
déjeunant avec les prestations de Vercors Restauration3.01 €
- Personnel communal
déjeunant au CAT Ste Agnès Indice majoré <331.....3.01 €
- Personnel communal
Déjeunant au CAT Ste Agnès Indice majoré >331.....3.95 €
- Enseignants
déjeunant avec les prestations de Vercors Restauration ou
au CAT Ste Agnès.....3.01 €

Les tarifs pourront être revus chaque année.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte A L'UNANIMITE**, la tarification de la restauration du personnel communal et des enseignants qui prendra effet au 01 septembre 2010.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

